

# JOURNÉES DES ARTISTES 2018 AU DÉSERT DE RETZ

## RÈGLEMENT

### OBJET DE LA JOURNÉE

Les participants passeront une ou deux journées en immersion dans le parc afin de réaliser les œuvres de leur choix, in situ. Il sera possible pour les participants de les finaliser à l'issue de cette journée, selon leurs propres moyens.

### MODALITÉS

Les participants se rendront au **DÉSERT DE RETZ, ALLÉE FRÉDÉRIC PASSY, deux samedis de leur choix durant les mois de mai et juin entre 14h et 18h.**

### CONDITIONS

Une participation de 10 € par personne est demandée. Le paiement s'effectue uniquement par chèque et est obligatoire pour valider l'inscription.

Un formulaire d'inscription est à remplir (disponible sur le site Internet de Chambourcy : [www.chambourcy.fr](http://www.chambourcy.fr))

Inscription : 01 39 22 31 31

Les artistes n'auront accès au site qu'après avoir informé le service culturel du ou des jours où il souhaite venir au Désert de Retz.

**Les inscriptions seront clôturées le 8 juin 2018.**

Aucun animal n'est admis sur le site.

L'accès au lieu est valable uniquement pour la personne s'étant inscrite au concours.

### EXPOSITION

Les œuvres réalisées dans le cadre de la *Journée des artistes* seront exposées lors des *Journées Européennes du Patrimoine*, le dimanche 16 septembre 2018.

Un jury désignera le gagnant de cette journée.

### RÉCOMPENSE

L'artiste élu par le jury remportera un weekend dans une capitale européenne.

